

OPEN KART 2021



12H 390 CC

Samedi 6 Novembre (Départ midi-arrivée minuit)

Circuit Alain PROST – 1 184 m

1450€ / Kart

TARIF EARLY BOOKING
(jusqu'au 12 Octobre 2021)

COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE

et venez participer à une course Loisir accessible à tous, sans licence karting.

À PARTIR DE 18 ANS !

ÉPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT

www.lemans-karting.com



RÈGLEMENT GENERAL

Article 1 : Organisateur

L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'ACO » ou « l'Organisateur ») organise une épreuve d'endurance Karting loisirs privée (ci-après l'Épreuve), non officielle et accessible à toutes et à tous, dénommée **12H Open kart**.

Cette Epreuve est éligible pour le Classement International de Kart Loisirs SWS (*inscription obligatoire sur www.sodiwseries.com*).

L'ACO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance des équipes et ne pourront être contestées. Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Calendrier des manifestations

Samedi 6 Novembre 2021 Circuit Alain Prost

Article 2 : Conditions d'admission et inscription

- Être âgé de 18 ans minimum. Equipe de 4 à 10 pilotes ci-après * (selon catégorie)
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du karting, de moins d'un an à la date du début de l'évènement. **La présentation du document original est obligatoire (toute copie, photo..., ne seront pas admis).**
- **Le médecin doit obligatoirement : Signer, apposer son tampon et indiquer son numéro RPPS sur le certificat. A défaut le certificat sera refusé par l'organisateur L'inscription d'une équipe est prise en compte sous conditions :**
 - ✓ A réception du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé par le team manager.
 - ✓ A l'encaissement des arrhes de 1000€ par l'Organisateur, au moment de l'inscription, sans remboursement possible en cas d'annulation du fait de l'équipe.
- **Les inscriptions par mail sans bulletin, appel téléphonique, courrier, verbales ne seront pas prises en compte.**
- **La participation d'une équipe est validée seulement si les conditions suivantes sont respectées:**
 - ✓ Paiement complet et intégral de l'inscription (Arrhes et soldes)
 - ✓ Réception de la liste des pilotes et tous les certificats médicaux.
- La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation définitive du présent règlement par tous les membres constituant une équipe (team manager, pilotes, et accompagnateurs : ci-après « les Participants »)
- Chaque équipe devra désigner un capitaine administratif qui rassemblera tous les éléments constituant le dossier. Il sera chargé de transmettre ces éléments à l'organisateur.
- La liste des engagés sera établie suivant l'ordre de validation des engagements.
- La validation d'une inscription permet le choix définitif du numéro de stand et de kart sous réserve de disponibilité au moment de la validation.
- **L'Organisateur pourra refuser la participation d'un pilote ou d'une équipe qui aurait eu ou aurait un comportement non conforme aux valeurs éthiques, de fair-play et d'intégrité véhiculées par l'Organisateur.**

Toutes les équipes doivent avoir un compte SWS (www.sodiwseries.com) – voir annexe joint.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 3 - Modalités financières

3.1 Inscription

- Il est demandé 750€ d'Arrhes à l'inscription. Ils seront remis à l'encaissement par l'Organisateur le jour ouvré suivant l'inscription. Ils seront conservés par l'Organisateur au titre de dédommagement en cas de désistement.
- Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ACO
- Paiement du solde de l'inscription : **Au plus tard le vendredi 30 octobre.**

L'inscription d'une Equipe sur le site SWS ne vaut pas inscription à l'Epreuve des 12H Open Kart.

3.2 Caution

Une caution de 500€ sera adressée à l'Organisateur au plus tard un mois avant la date de l'Epreuve.

Dégradation du kart : L'Equipe aura la responsabilité de la parfaite utilisation du kart qui lui est mis à disposition. En cas de dommage sur le kart, à l'occasion d'un fait de course (Responsabilité de l'équipe ou non), de sorties de piste récurrentes ou dans toutes autres circonstances, les réparations seront à la charge de l'Equipe. L'adhésif double face dans le siège est considéré comme dégradation du kart.

Dégradation du stand, de ses abords et toute autre zone du site

L'Equipe sera responsable du bon usage et du respect des infrastructures. En cas de dégradations, les réparations seront à la charge de l'équipe

Attention : Il est interdit de coller des stickers, de l'adhésif simple ou double face sur quel qu'endroit des bardages des stands et autres supports.

TARIFS

Inscrivez-vous jusqu'au 12 Octobre et bénéficiez du tarif Early Booking (date de dépôt de l'acompte ou date du cachet d'envoi de la poste faisant foi)

	Tarifs early booking			Tarifs		
	1 kart	2 karts	3 karts	1 kart	2 karts*	3 karts*
Circuit PROST	1 450€	2 850€	4 210€	1 600€	3 136€	4 608€



RÈGLEMENT GENERAL

Article 4 – Equipements des pilotes

4.1 Ce qui est obligatoire

- Combinaison type pilote.
- Paire de gants type pilote
- Casque intégral avec visière
 - Pour la conduite de nuit, la visière sera incolore, translucide, sans teinte, non iridium.....(La direction de course précisera les horaires d'utilisation lors du briefing)*
- Tour de cou karting (En vente auprès de l'Organisateur : 35€TTC)
- Chaussures montantes type pilote ou basket avec lacets. Dans tous les cas, une paire de chaussettes est requise.

Ces équipements sont obligatoires et disponibles en prêt (Sauf tour de cou et chaussure) auprès du circuit et **sur réservation préalable (VOIR ANNEXE)** et remis lors des vérifications administratives.

4.2 Autre équipement fortement conseillé (non disponible)

- Protège côtes karting

4.3 Ce qui est interdit

- Les caméras embarquées (Casque, pilote.....)
- Tout type de caméra interne intégrée au casque (Cam box.....)
- Echarpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs (Ils doivent impérativement être attachés et maintenus à l'intérieur de la combinaison).
- Les casques type « jet ou motocross »
- Communication radio de quelque nature que ce soit entre le stand et le pilote en piste.

Le pilote pourra porter un éclairage exclusivement type brassard (Bras gauche ou droit) en position lumière fixe (Lumière clignotante interdit)



RÈGLEMENT GENERAL

Article 5 – Le Kart

L'ACO fournit aux Equipes participantes un kart 390 cm³ – SR4 Sodikart répondant aux normes en vigueur (catégorie B1). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque équipe est tenue responsable du kart qui lui est mis à disposition et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport de loisirs. Dans la semaine précédent l'épreuve, un pilote ACO confirmé étalonnera l'ensemble des karts pour assurer une parfaite équité sans que l'ACO ne soit tenue responsable d'une défaillance technique éventuelle.

5.1 Tirage au sort : Effectué lors des vérifications administratives.

5.2 Parc fermé : Tous les karts resteront en parc fermé en dehors de tout roulage
INTERDICTION de rentrer le kart dans le stand pendant la durée de l'Epreuve.

5.3 Lestage : Fournit exclusivement par l'organisateur et positionné exclusivement dans le compartiment du kart prévu à cet effet. Tout autre forme de lest fixe ou amovible sur quel qu'endroit du kart ou du pilote est formellement interdit.

Masse du kart et du pilote en sortie de stand = 241kg minimum. carburant (10 Litres = 7 kg)

Masse du kart vide de carburant : 158kg

Masse du réservoir full carburant : 7 kg (10 Litres)

Le lestage du kart sera fait par les teams et exclusivement devant leurs stands. Des lests seront à votre disposition au point mécanique des karts..

Il convient de gérer la masse du kart, du niveau de carburant et du pilote avant de se présenter à la bascule située en sortie de stand pour une masse totale de 241 kg.

5.4 Procédure de ravitaillement: Le carburant est fourni et distribué exclusivement par l'Organisateur de l'Epreuve. Autonomie maximum : 2h15min. Pour chaque arrêt ravitaillement le plein complet du réservoir sera fait (100% de la capacité maximum du réservoir).

5.5 Pneumatiques : Pression identique et non modifiable pour tous les karts. Des contrôles aléatoires seront effectués.

5.6 Intervention mécanique : Exclusivement par le staff technique de l'organisateur.

Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les Epreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les Participants. Aucun Participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'Epreuve (Les essais libres font partie intégrante de l'Epreuve). Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

5.7 Caméra embarquée :

Tout type de caméra fixé sur le kart est strictement interdit



RÈGLEMENT GENERAL

Article 5 – Le Kart

5.8 Chronométrage officiel de l'Epreuve : Uniquement celui par transpondeur de l'ACO.

5.9 Système d'acquisition de données

En fonction de la catégorie choisie:

- Sport : L'utilisation d'un système de chronométrage, par GPS exclusivement positionné sur le volant, est autorisée. (Système filaire strictement interdit)
- Amateurs : Seule l'utilisation d'un chronomètre à impulsion manuelle, positionné sur le volant, est autorisée. Tout autre système d'acquisition de données est formellement interdit.

5.10 Décoration : effectuée uniquement en zone mécanique sous contrôle du Staff de l'ACO.

Seule la carrosserie extérieure du kart, appelée ceinture de protection, sera utilisée pour la décoration.

Dans le cas contraire, le kart sera arrêté en cours d'Epreuve pour remise à l'état standard.

Seules des bandes adhésives en plastique peuvent être utilisées (le papier, l'aluminium ou toutes autres matières sont interdits).

5.11 Siège du kart :

- Les sur-sièges lestés sont strictement interdit. Seul le modèle type caliba seat ou équivalent est autorisé.
- Des mousses peuvent être fixées entre le siège et le pilote pour plus de confort. Celles-ci seront obligatoirement fixes (maintenues par de l'adhésif en ruban non double face) et non coincées par le seul poids du pilote.
- Les inserts en mousse type compétition sont interdit.

5.12 Eclairage sur le kart : Interdit

5.13 Restitution du kart

Le kart devra être restitué dans son état d'origine après l'arrivée de la course. (Autocollants enlevés, colles.....).

Dans le cas contraire, un forfait de 150€ sera facturé à l'équipe.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 6 – Les catégories

Il n'est pas nécessaire d'être licencié karting pour participer aux 12 heures Open Kart

SPORT :

3 à 6 Pilotes

Le nombre de licenciés compétition karting est libre.

Temps maximum de conduite par pilote : 4H30

Temps minimum de conduite par pilote : 1H20

Temps de relais maximum : 45 minutes

Si passage à 2 pilotes en cours d'épreuve : Sur avis médicale, respect du règlement. Sur décision personnelle pénalité 10 Tours et sous réserve d'avoir effectué son temps mini de roulage, pénalité 10 Tours

Poids minimum : 241 kg

GENTLEMEN:

4 à 8 pilotes (Si passage à 4 ou 5 pilotes en cours d'épreuve, l'équipe est surclassée en cat supérieure).

Equipe composée au maximum de deux licenciés compétition karting en cours ou pilote SWS ayant été finaliste SWS sprint au cours de l'une des éditions 2020, 2019, et 2018, ou ayant participé à la finale SWS endurance au cours de l'une des éditions 2020, 2019 et 2018.

Temps maximum de conduite par pilote : 3H45

Temps minimum de conduite par pilote : 1H20

Temps de relais maximum : 45 minutes (min)

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 40 min

Tout équipage composé de pilotes ayant une certaine peut être classée en catégorie sport sur décision de la direction de course.

Poids minimum: 241 kg

AMATEUR :

6 à 10 pilotes (Si passage à 4 ou 5 pilotes en cours d'épreuve, l'équipe est surclassée en cat supérieure).

Aucun licencié karting en cours ou pilote SWS ayant été finaliste SWS sprint 2020, 2019, et 2018, ou ayant participé à la finale SWS endurance 2020, 2019 et 2018.

Temps maximum de conduite par pilote : 3H

Temps minimum de conduite par pilote : 50 minutes

Temps de relais maximum : 30 minutes

Temps de repos entre deux relais d'un même pilote : 50 minutes

Poids minimum : 241 kg



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

Les Epreuves Open Kart sont destinées aux pratiquants occasionnels du karting, qu'ils soient ou non des « as du volant ». Les pratiquants aguerris et assidus recherchant la performance peuvent participer. Cependant, ils doivent adopter un comportement tenant compte de ces critères incontournables de respect et de fair-play tant au niveau des autres pratiquants que des membres de l'Organisation (ci-après « le Staff »).

La direction de course aura pour seuls objectifs: Convivialité et Sécurité de toutes et tous.

Les pratiquants ayant des comportements ne respectant et n'adhérant pas à ces objectifs se verront pénalisés ou exclus.

Trois types de pénalités possibles :

- Automatique : Dans ce cas, la pénalité est imputée immédiatement sur le classement en nombre de tours.

Cette information apparaît en commentaire sur le live timing.

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : *Non respect du temps de relais ; mini - maxi de conduite, temps de passage par les stands, lest modifié en dehors du stand et transmission radio, Défaillance de pilote en cours d'épreuve pour la catégorie Sport.*

- Passage par les stands : Un panneau correspondant à la faute est présenté au pilote en piste. Il devra, à la fin du tour de présentation du panneau de pénalité, effectuer un passage par les stands de 2 minutes.
- Dans ce cas, il est strictement interdit de ravitailler en carburant, s'arrêter en mécanique et changer de pilote

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : *Non respect du temps de repos ; - Défaut d'équipement ; - Poids non conforme ; - Conduite dangereuse ; - Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe ; - Fumer en dehors de la zone fumeur ; - Non respect des drapeaux jaunes, vitesse dans la voie de stands.*

A retenir : Le temps passé dans les stands stoppe le temps du pilote sur la piste.

- Mise hors course : Arrêt définitif du kart pour mise en parc fermé jusqu'à la fin de la course.

Ces sanctions sont susceptibles d'être prononcées pour : *Tout comportement jugé grave, notamment en cas de : - Non respect récurrent des consignes de sécurité ; - d'insultes verbales ou d'agression physique envers d'autres Participants ou un membre de l'Organisation ; - kart rentré dans le box, modifications techniques du kart ; - présence d'alcool dans les stands et le paddock.*



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

7-1 Temps minimum de passage par les stands inférieur à 2 minutes :

Pénalité : Automatique : 1 tour jusqu'à 1mn40 secondes; 3 tours si inférieur à 1mn40 secondes et 5 tours si inférieur à 1mn20 secondes. Aucune tolérance ne sera appliquée.

A retenir : Le temps passé dans les stands suspend le temps de relais du pilote sur la piste.

7-2 Vitesse supérieure à 15km/h dans la voie des stands sans tolérance

La zone « voie des stands » sera délimitée par deux oriflammes. La vitesse autorisée sera de 15km/h maximum. Des radars, mobiles ou fixes, seront disposés pour un contrôle de vitesse.

Pénalité : Automatique : 1 tour

7-3 Temps cumulé maximum de conduite/pilote :

Catégorie Sport : 4H30

Catégorie Gentlemen : 3H45

Catégorie Amateur : 3H

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute dépassée et par pilote (déduits en fin de course).

7-4 Temps cumulé minimum de conduite / pilote :

Catégorie Sport : 1H20

Catégorie Gentlemen : 1H20

Catégorie Amateur : 50 Minutes

Pénalité : Automatique : 5 tours par minute manquante et par pilote (déduit en fin de course).

7-5 Temps de repos minimum entre deux relais pour un même pilote :

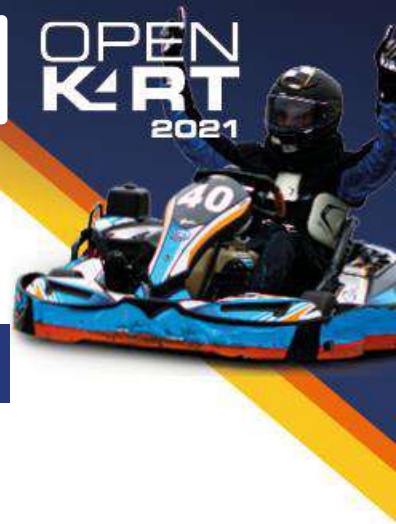
Catégorie Sport : néant

Catégorie Gentlemen : 40 minutes

Catégorie Amateur = 50 minutes

Pénalité : Changement obligatoire de pilote.

Attention : Dans ce cas, il convient d'observer à nouveau un temps de repos pour le pilote n'ayant pas initialement respecté ce temps de repos.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

7-7 Interdiction de changer de pilote et/ou ravitailler en carburant dans les dix dernières minutes de course

Pénalité : Automatique : 20 tours

Au cours des 10 dernières minutes de course, l'arrêt mécanique est autorisé.

7-8 Poids Inférieur à 241 kg :

Pénalité : Passage par les stands de 2 minutes pour remise au poids mini.

Si le lest modifié en dehors du box :

Pénalité : Automatique : 2 Tours

7-9 Lest non conforme :

Pénalité : Passage par les stands pour remise en conformité et pénalité de 10 tours.

Si pendant la séance chronométrée, pénalité de 10 secondes sur le meilleur tour de l'équipe.

7-10 Conduite dangereuse, inappropriée ou non respect des consignes de sécurité et du tracé du circuit :

La ligne de piste est uniquement entre les deux bandes de rive matérialisant le parcours. L'utilisation des vibreurs ou bordures ainsi que le déplacement des blocs de sécurité (Plots ou piles de pneus) sera soumis à pénalité (Y compris dans le cas de piste glissante)

Pénalité : Passage par les stands de 2 min avec possibilité d'exclusion du pilote à l'appréciation de la direction de course

7-11 Attitude inappropriée d'un membre d'une équipe (pilote, accompagnateur...), alcool dans la zone des stands... :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min avec possibilité d'exclusion de l'équipe à l'appréciation de la direction de course

7-12 Cigarette hors zone fumeur :

Pénalité : Passage par les stands de 2 min

Toute consommation de stupéfiant est interdit sous peine d'exclusion immédiate du pilote assorti d'une pénalité de 50 tours pour l'équipe.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 7 – Règles sportives

7-14 Alcool : La présence d'alcool est strictement interdite dans la zone des stands

Pénalité : Exclusion immédiate de l'équipe

Le médecin de l'Epreuve est habilité à faire des contrôles aléatoire à l'aide d'un éthylotest.

Tout pilote ayant consommé de l'alcool sera exclu immédiatement de l'Epreuve et son équipe sera pénalisée de 50 tours.

7-15 Transmission radio (du stand au pilote ou inversement) :

Pénalité automatique de 50 tours et confiscation du matériel par la direction de course remis à la fin de l'Epreuve.

7-16 Modification technique du kart : exclusion de l'équipe

Liste non exhaustive : Pression des pneus, Additifs ou autres produits utilisés à quelque endroit du kart, intervention mécanique ou châssis de quelle nature que ce soit...

7-17 Défaut d'équipement du pilote

Pénalité : Passage par les stands de 2 min pour remise en conformité

7-18 Kart rentré dans un stand (depuis sa mise à disposition):

Pénalité : Exclusion de l'équipe



RÈGLEMENT GENERAL

ARTICLE 8 – Horaires

Vendredi

17h-19h : Vérifications administratives
: Essais libres optionnels

Samedi

7h00 – 9h00 : Ouverture parc fermé pour décoration des karts après les vérifications Administratives
9h15 – 9h45 : Briefing 12h Open Kart, Présence de tous les pilotes et team managers
10h00-11h00 : Essais libres Officiel
11h20-11h30 : Essais qualificatifs Officiels – 1 Seul pilote
11h30-11h50 : Mise en grille de tous les karts – fermeture de la piste au public
Midi : Départ des 12H Open kart (Le Mans start, en épis)
Minuit : Arrivée des 12 H Open kart
00h15 : Podium et remise des prix
: Remise des karts dans l'état d'origine (sans stickers)
Etat des lieux effectué avec le Staff technique du circuit
Restitution des équipements et matériels du circuit et du lest
Nettoyage des stands par les équipes (Nombreux containers)



RÈGLEMENT GENERAL

Article 9 : Déroulement de l'épreuve

Article 9.1 - Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Les points sur la neutralisation de la course et un éventuel arrêt de la course seront communiqués lors du briefing.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à accéder à la voie des stands.

Les animaux sont strictement interdits dans la zone paddock et dans les stands

Les aménagements réalisés dans les stands par les équipes devront être amovibles. Les perçages, collages... sont interdits.

Les stickers, adhésifs double face..... sont interdit sur l'ensemble du site (Bardage stand, muret, pieds métallique, barrières....)

Tous les dégâts constatés seront à la charge de l'équipe et la caution retenue par l'organisateur.

Le nombre de personnes autorisées à stationner le long du muret des stands est limité à 3 par équipe.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.

Article 9.2 : Déroulement de la séance d'essais qualificative

Une seule séance d'essais qualificative officielle est organisée. Tous les tours seront chronométrés et le meilleur tour de chaque équipe sera retenu pour la constitution de la grille de départ des 12h Open kart.

En cas d'égalité de temps, le deuxième meilleur tour sera retenu pour départager les ex aequos.

Un seul pilote participera à cette séance. Toute rentrée au stand est définitive.

A la fin de la séance qualificative, tous les karts seront ravitaillés en carburant.



RÈGLEMENT GENERAL

Article 9.3 : Réclamations sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de contestation, seule la direction de course est compétente pour statuer définitivement.

Article 9.4 : Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les Epreuves, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les Participants.

Aucun Participant ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'Epreuve (Les essais libres et qualificatifs font parties intégrante de l'Epreuve).

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le Staff technique.

Article 9.5 : Protocole sanitaire

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à la date de cet évènement, un protocole sanitaire serait adressé à chaque participant.

12H 390 cc

OPEN
KART
2021



RÈGLEMENT GENERAL

Superficie des stands :

Circuit Alain PROST : Largeur 3m x Longueur 4m

Matériels à disposition : 1 table et 2 chaises par stand

Parking véhicules

Connexion WIFI : Gratuit et limité à 2 connexions par équipe

Live timing :

Prost : <http://www.apex-timing.com/live-timing/lemans-karting2/index.html>

Panneautage stand : Gratuit en option sur réservation

(voir annexe réservation équipement)



RÈGLEMENT GENERAL

Droit à l'image :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.



RÈGLEMENT GENERAL

Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.

12H 390 cc

OPEN
KART
2021



FICHE PILOTE (Age minimum : 18 ans)

A nous retourner au plus tard 1 MOIS AVANT LA COURSE

NOM DE L'EQUIPE :

	PILOTE 1	PILOTE 2	PILOTE 3	PILOTE 4
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
Si licence indiqué le N°				
Identifiant SWS				

	PILOTE 5	PILOTE 6	PILOTE 7	PILOTE 8
Nationalité				
NOM-PRENOM				
Date de naissance				
Email				
Si licence indiqué le N°				
Identifiant SWS				

	PILOTE 9	PILOTE 10
Nationalité		
NOM-PRENOM		
Date de naissance		
Email		
Si licence indiqué le N°		
Identifiant SWS		

12H 390 cc

OPEN
KART
2021



RESERVATION EQUIPEMENTS

Réservation à nous retourner au plus tard 15 jours avant l'Epreuve

NOM DE L'EQUIPE :

ÉQUIPEMENT	TAILLE	QUANTITÉ
COMBINAISONS	M	
	L	
	XL	
	XXL	

ÉQUIPEMENT	TAILLE	QUANTITÉ
CASQUES	S	
	M	
	L	
	XL	

ÉQUIPEMENT	TAILLE	QUANTITÉ
GANTS	7	
	8	
	10	

12H 390 cc

OPEN
KART
2021



RÉSERVATION RESTAURATION

Réservation à nous retourner au plus tard 15 jours avant l'Epreuve

NOM DE L'EQUIPE :

SAMEDI			
Boissons comprises – Eau Minérale- Eau gazeuse- Café			
Petit déjeuner	Nbr :	x 9 € TTC	=
Déjeuner (Buffet froid)	Nbr :	x 19,50 € TTC	=
Dîner (Pasta Party)	Nbr :	x 13 € TTC	=

HORAIRES :

Samedi :

petit-déjeuner 6h30/9h

déjeuner 11h30/13h30

dîner 18h30/21h30

12H 390 cc

OPEN
KART
2021



**RESERVATION ENTRAINEMENT libre
VENDREDI 5 Novembre Après-midi**

NOM DE L'EQUIPE :

Vendredi 5 Novembre 2020	Nbre de kart	Tarif horaire	Total TTC
17h – 18h		100€	
18h – 19h		100€	
		Montant à payer	

12H 390 cc

OPEN
KART
2021



SODI WORLD SERIES



L'ACO a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses Open kart 2021 (sprint et endurance) au championnat SWS. Ce championnat est **gratuit** et **accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site www.sodiwséries.com dans la ou les catégories souhaitées.

Pour participer à l'une des courses Open Kart 2021 (endurance ou sprint) proposées par l'ACO, il est conseillé de posséder un compte SWS.



Aurelie MOUILLAT
02 40 38 26 20 / amouillat@sodikart.com



Bulletin d'inscription (1 par équipe)

NOM DE L'ÉQUIPE: _____

N° de Kart souhaité (*sous réserve de disponibilité*) : _____

N° de stand souhaité (Sous réserve de disponibilité) : _____

Team Manager (nom et prénom) : _____

Identifiant SWS de l'équipe : _____

Email (obligatoire) : _____

N° de téléphone : _____

Oui, j'accepte de recevoir par email les infos commerciales de Le Mans Karting International (calendriers, newsletters...)

COORDONNEES DE FACTURATION : (si besoin)

Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de TVA Intracommunautaire : _____

RÈGLEMENT :

Je joins mon règlement de € , via le moyen de paiement suivant :

chèque (ordre ACO)

espèces

CB

chèques vacances

Paiement obligatoire pour la prise en compte de l'engagement.

Je déclare connaître les modalités financières relatives à cette épreuve, m'y soumettre sans réserve et accepter les conditions en cas d'annulation.

Date de l'inscription : _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE :

Signature obligatoire avec la mention « Lu et Approuvé – Bon pour Accord »)

Pour les entreprises ou les comités d'entreprises, le cachet doit être impérativement apposé.

Rappel des documents à nous retourner : au plus tard 1 mois avant l'épreuve

- ✓ Solde de l'engagement, liste des pilotes et caution de 500 €
- ✓ Fiche de réservation équipement et restauration (avec paiement) ; certificats médicaux

12H 390 cc

OPEN
KART
2021



NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION



Au Sud des Circuits du Mans
Route du Chemin aux Bœufs
72 100 LE MANS



02 43 40 21 40
lemanskarting@lemans.org
www.lemans-karting.com

Sophie RIVALS
s.rivals@lemans.org

Emmanuel PONSART
e.ponsart@lemans.org

